

Mobilier

Solutions
concrètes

De la prévention (solution la plus vertueuse) à la mise en décharge (la pire alternative), l'**Échelle de Lansink** établit un ordre de priorité pour la gestion écologique des déchets et la circularité.

En suivant cette Échelle de Lansink, **nous classifions ainsi les principales solutions d'optimisation circulaire du mobilier dans l'évènementiel :**

1. PRÉVENTION

Sensibiliser son équipe et ses partenaires-fournisseurs à la sélection des mobiliers fabriqués dans les matières les plus écologiques.

Repenser avec les partenaires-fournisseurs la sélection et l'utilisation du mobilier en fonction des besoins événementiels et de la destination des ressources après l'événement, en anticipant la réparabilité, la réutilisation (dans le secteur événementiel ou en dehors) le recyclage, et le marquage des composants.

Favoriser la location de matériel et veiller à trouver des fournisseurs proches du lieu de l'événement.

2. RÉUTILISATION

Favoriser la préservation, la réparation et la réutilisation maximale du mobilier existant.

Encourager les fournisseurs à bannir les plastiques à usage unique pour les étapes logistiques, en remplaçant ceux-ci par des housses rétractables et réutilisables (par exemple).

Sélectionner les fournisseurs qui développent un plan de gestion le plus écologique et social pour la fin de vie de leurs mobiliers.

3. RECYCLAGE

Privilégier les fournisseurs disposant d'une approche Cradle-to-Cradle et proposant des mobiliers recyclés et recyclables.

Veiller à ce que les partenaires favorisent le tri sélectif de leurs ressources en fin de vie afin de maximiser le recyclage.

Lorsque les plastiques de protection à usage unique sont encore utilisés, veiller à ce que ceux-ci soient les plus transparents, sans marquages et à trier et regrouper ceux-ci pour le recyclage.

Mettre en place les équipements (îlots de collecte et modules des espaces de tri) et accessoires (sacs poubelles) permettant de gérer les ressources-déchets sur événements.

4. & 5. INCINÉRATION et MISE EN DÉCHARGE

Favoriser le démontage des mobiliers pour que les modules et pièces des mobiliers pouvant être recyclés, ne soient pas incinérés.

Veiller à ce que les procédures de destruction soient réalisées en Belgique.

1. PRÉVENTION

SENSIBILISER SON ÉQUIPE ET SES PARTENAIRES-FOURNISSEURS À LA SÉLECTION DES MOBILIERS FABRIQUÉS DANS LES MATIÈRES LES PLUS ÉCOLOGIQUES

- Prévoir des sessions de sensibilisation des équipes et des partenaires-fournisseurs à l'économie circulaire appliquée (idéalement en visitant des projets avancés en économie circulaire), et à la gestion des ressources-déchets dans le domaine de la location de mobiliers.
- Les matériaux les plus « nobles » (bois > métal-aluminium > plastique recyclé, et seulement après les autres types de plastiques) doivent être favorisés pour que les ressources en circulation dans le secteur événementiel soient les moins toxiques possibles pendant son utilisation et également pour l'étape ultime de recyclage en fin de vie.
- Les labels (PEFC & FSC pour le bois, et les labels Cradle-to-Cradle pour l'ensemble des matériaux) ET l'origine (la plus proche possible) des matériaux sont également des points essentiels à prendre en considération dans la constitution de nouveaux stocks de mobilier par l'agence et par ses partenaires-fournisseurs.

REPENSER AVEC LES PARTENAIRES-FOURNISSEURS LA SÉLECTION ET L'UTILISATION DU MOBILIER EN FONCTION DES BESOINS ÉVÉNEMENTIELS ET DE LA DESTINATION DES RESSOURCES

- Une transition circulaire commence par une réflexion, avec ses parties prenantes, concernant la liste des besoins essentiels auxquels répondent les différents types de mobilier.
- La réflexion doit inclure l'ensemble des dimensions opérationnelles, économiques, logistiques et esthétiques, en y associant la prise en compte des impacts environnementaux.
- Cette prise en compte (analyse / optimisation) peut être traduite en argument commercial pour le client-annonceur en valorisant son engagement écologique auprès des participants à l'événement.
- Pour la production de nouveaux mobiliers, l'anticipation des étapes de réparabilité, de réutilisation (dans le secteur événementiel ou en dehors), le recyclage, et le marquage des composants est importante.
- Elle nécessite un dialogue entre le(s) partenaire(s) loueur(s) de mobiliers à l'agence, et ses fournisseurs-producteurs sur base d'un cahier de charge demandant :
 - Le choix des matériaux les plus nobles (bois, métaux), en priorité issus du recyclage et ensuite de l'extraction de ressources première. Si ceux-ci ne peuvent être utilisés, veiller à privilégier d'autres matériaux recyclés (carton ou plastique).
 - Les labels FSC, PEFC pour le bois et Cradle-to-Cradle pour les matériaux recyclés.
 - L'origine la plus proche possible pour les matières recyclées ou les matières premières.
 - L'optimisation du potentiel de réparabilité et démontage (montage en utilisant des vis, et non des soudures ou rivets).
 - Le marquage des matériaux précisant les composants (code QR, autres).
 - La suppression ou réduction des intrants chimiques (colles, etc.)

FAVORISER LA LOCATION DE MATÉRIEL ET VEILLER À TROUVER DES FOURNISSEURS PROCHES DU LIEU DE L'ÉVÉNEMENT

- Par définition, le matériel loué est souvent plus écologique et circulaire que celui acheté / fabriqué spécifiquement pour un événement.
- Dès lors, privilégier systématiquement la location qui favorise la réutilisation.
- Quelle que soit l'orientation adoptée, privilégier toujours les fournisseurs les plus proches pour réduire au maximum les coûts et les impacts du transport et de la logistique.

2. RÉUTILISATION

FAVORISER LA PRÉSERVATION, LA RÉPARATION ET LA RÉUTILISATION MAXIMALE DU MOBILIER EXISTANT

- Toujours vérifier au niveau du stock si des solutions de mobilier sont disponibles avant de solliciter une ressource externe (réutilisation systématique autant que possible).
- La protection des éléments de mobilier pendant les phases de transport, réception, montage, utilisation et démontage est essentielle pour réduire les risques de dégradations et contribuer à sa durabilité.
- Cette protection sera notamment favorisée grâce à :
 - L'utilisation de housses réutilisables (par exemple).
 - L'optimisation des conditions de protection pendant le transport.
 - L'utilisation de supports de protection (couverture de déménagement...).

ENCOURAGER LES FOURNISSEURS À BANNIR LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE POUR LES ÉTAPES LOGISTIQUES

- En règle générale, les plastiques de protection à usage unique (très polluants) doivent être bannis et remplacés par des dispositifs réutilisables (comme des housses rétractables et réutilisables, par exemple).
- L'utilisation de ces housses rétractables requiert une coordination entre les équipes événementielles et le partenaires loueurs de mobiliers, et donc aussi un ajustement des ressources humaines disponibles pour manipuler et gérer ces housses nécessitant un temps plus élevé pendant la phase de montage.

SÉLECTIONNER LES FOURNISSEURS QUI DÉVELOPPENT UN PLAN DE GESTION LE PLUS ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL POUR LA FIN DE VIE DE LEURS MOBILIERS

- Le développement d'un plan de gestion écologique et social du mobilier par vos partenaires-fournisseurs est l'une des clefs pour un déploiement efficace de la circularité dans la gestion du mobilier. Il peut aussi être valorisé auprès des clients / annonceurs (dans leurs propres plans RSE).
- En effet, la mise en place de ce plan permettra de réduire l'impact négatif environnemental de l'événement, tout en augmentant aussi l'impact social.
- L'impact social peut être associé à la démarche circulaire en favorisant la réutilisation des ressources, pour upcycling ou remanufacturing (réusinage) par les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire actifs dans l'économie circulaire.

3. RECYCLAGE

PRIVILÉGIER LES FOURNISSEURS DISPOSANT D'UNE APPROCHE CRADLE-TO-CRADLE ET PROPOSANT DES MOBILIERS RECYCLÉS ET RECYCLABLES

- L'utilisation de matières recyclées et recyclables doit être privilégiée pour la production de nouveaux mobiliers, afin notamment de réduire l'impact dans l'extraction, et la transformation de nouvelles ressources.
- En prévoyant un processus de recyclage des mobiliers arrivés en fin de vie, les partenaires loueurs de mobiliers peuvent également fournir les éléments (intrants) nécessaires à la production de leurs nouveaux mobiliers et rentrer dans une démarche Cradle-to-Cradle.
- Cette démarche peut également être valorisée dans la chaîne de création de valeur événementielle auprès des annonceurs souhaitant s'engager dans une démarche plus durable.

VEILLER À CE QUE LES PARTENAIRES FAVORISENT LE TRI SÉLECTIF DE LEURS RESSOURCES EN FIN DE VIE AFIN DE MAXIMISER LE RECYCLAGE

- Cf. Fiche Déchets.
- Le tri sélectif réalisé par l'ensemble des partenaires-fournisseurs ainsi que votre équipe permet aussi d'alimenter les matières recyclables servant d'intrants pour la production de nouveaux meubles ou encore d'autres objets de décoration, etc.
- Sauf exception la collecte, le tri et le recyclage du mobilier s'effectueront en dehors de l'agence et du lieu événementiel puisqu'il s'agit de flux gérés par vos partenaires-fournisseurs.
- Plus le tri est affiné, et plus la revalorisation et la transformation en recyclats (éléments et composants recyclables) sera élevée et moins de nouveaux matériaux devront être utilisés pour la production de mobiliers.
- La diversité des matériaux recyclés utilisés comme intrants pour produire des meubles s'élargit et continuera d'évoluer. Aujourd'hui, il est possible d'utiliser des mégots de cigarettes ou encore du carton, ou des bouteilles PET.

LORSQUE LES PLASTIQUES DE PROTECTION À USAGE UNIQUE SONT ENCORE UTILISÉS, VEILLER À CE QUE CEUX-CI SOIENT LES PLUS TRANSPARENTS, SANS MARQUAGES ET À TRIER ET REGROUPER CEUX-CI POUR LE RECYCLAGE

- Durant la période de transition nécessaire pour instaurer l'obligation de l'utilisation de housses rétractables et réutilisables, il est possible de minimiser l'impact des films-plastiques à usage unique utilisés pour protéger les meubles loués.
- Il est toujours préférable d'utiliser des films clairs, idéalement sans couleur et sans logo ou inscription pour augmenter le taux de recyclabilité.
- Au niveau collecte, votre collecteur de déchets ressources pourra vous proposer :
 - Soit un container pour l'ensemble des plastiques recyclables.
 - Soit (si la masse totale le justifie) un container dédié uniquement aux plastiques transparents à usage uniques utilisés pour protéger le mobilier pendant les étapes logistiques. Ce gisement pouvant être encore mieux valorisés en raison de sa composition unique. Par ailleurs certains collecteurs peuvent proposer des « containers / box » de tailles variables.

METTRE EN PLACE LES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES PERMETTANT DE GÉRER LES RESSOURCES-DÉCHETS SUR ÉVÉNEMENTS

- Cf. Fiche « Déchets »

4. INCINÉRATION & 5. MISE EN DÉCHARGE**FAVORISER LE DÉMONTAGE DES ÉLÉMENTS DE MOBILIERS POUR QUE LES MODULES & PIÈCES DES MOBILIERS POUVANT ÊTRE RECYCLÉES NE SOIENT PAS INCINÉRÉES**

- Si, malgré tous vos efforts et ceux de vos partenaires-fournisseurs, vous devez jeter des éléments de mobilier, il est recommandé de démanteler au maximum les éléments qui les composent afin de réduire la masse des ressources qui seront mises dans la catégorie « tout venant » et ensuite incinérées ou enfuis dans le sol.
- Afin de réduire l'exportation (intra- ou extra- européenne), il est souhaitable d'encourager une gestion responsable du recyclage sur le territoire de la Belgique.

VEILLER À CE QUE LES PROCÉDURES DE DESTRUCTION SOIENT RÉALISÉES EN BELGIQUE